



Copropriété - travaux urgent pour mise en sécurité

Par RVi, le 19/06/2021 à 16:41

Bonjour

Un escalier métallique extérieur présentait des dégradations dues à la rouille telles que des trous sur plusieurs marches. La précédente AG a refusé les travaux parce que il y avait un litige sur la clef de répartition entre les copropriétaires de l'étage seuls utilisateurs et les copropriétaires du rdc ayant un accès direct à leur lot par la cour.

Le syndic a fait réaliser les réparations au titre de la mise en danger des occupants, mais il a aussi fait réaliser une remise en peinture de la totalité de l'escalier et de la sous face métallique du palier haut, le palier étant constitué d'un plancher béton collaborant (sous-face nervurée en métal)

Ce faisant le syndic n'a-t-il pas outrepassé ses droits ?